

ORDONNANCES AUTORISÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de sa séance ordinaire du 12 août 2019, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o)), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8) et du Règlement régissant les ventes-débarras (RCA11 22004, article 17) afin de permettre la tenue des événements suivants :

Événements	Lieux	Dates
Inauguration Fontaine aux canards	Parc Saint-Paul	14 août 2019 de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : maintenu
Fête de fin de saison ASSOM	Parc De La Vérendrye	16 août 2019 de 17 h à 21 h En cas d'intempéries : remis aux mêmes heures le 19 août 2019
Fête de quartier VECSP	Parc Ignace-Bourget	17 août 2019 de 11 h à 16 h En cas d'intempéries : remis aux mêmes heures le 18 août 2019
Inauguration Joe-Beef	Parc Joe-Beef	21 août 2019 de 11 h à 14 h En cas d'intempéries : maintenu
BBQ À nous la Malting !	Square Sir-George-Étienne-Cartier	22 août 2019 de 17 h à 21 h En cas d'intempéries : remis aux mêmes heures le 23 août 2019
BBQ estivale de SBA	Parc De La Vérendrye	24 août 2019 de 9 h à 17 h En cas d'intempéries : maintenu
Soccer en fête !	Parc Louis-Cyr	24 août 2019 de 9 h à 16 h En cas d'intempéries : remis au 25 août 2019
Embellissons le Sud-Ouest	Parc Madeleine-Parent	31 août 2019 de 12 h à 16 h En cas d'intempéries : maintenu
Épluchette chevaliers de Colomb	Parc Saint-Paul et la rue Brisset, entre les rues Champigny et Le Caron	31 août 2019 de 11 h à 18 h En cas d'intempéries : maintenu
Épluchette de blé d'inde	Parc Garneau	31 août 2019 de 11 h à 15 h 30 En cas d'intempéries : annulé

Fête des Kabyles	Parc Angrignon - site la clairière	31 août 2019 de 10 h à 19 h En cas d'intempéries : remis au 7 septembre 2019
MTL Mela	Parc Angrignon - site les étangs	2 septembre 2019 de 11 h à 18 h En cas d'intempéries : maintenu
Course Famijeunes	Square Sir-George-Étienne-Cartier	7 septembre 2019 de 7 h à 15 h En cas d'intempéries : maintenu
Festival de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	7 septembre 2019 de 12 h à 20 h En cas d'intempéries : maintenu
Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Parc Joe-Beef	7 septembre 2019 de 12 h à 22 h En cas d'intempéries : annulé
Randonnée de l'espoir de Cancer de l'ovaire Canada	Parc Angrignon - site les étangs	8 septembre 2019 de 6 h à 13 h En cas d'intempéries : maintenu
À Saint-Henri on est tricoté serré !	Square Sir-George-Étienne-Cartier	14 septembre 2019 de 11 h à 16 h En cas d'intempéries : maintenu
Parcours céramique	Parc Madeleine-Parent	14 et 15 septembre 2019 de 9 h à 18 h En cas d'intempéries : maintenu
Fun run Montreal	Parc Angrignon - site les étangs	14 et 15 septembre 2019 de 7 h à 16 h En cas d'intempéries : maintenu
Dystro marche de Montréal	Parc Angrignon - site pavillon de la forêt	21 septembre 2019 de 10 h à 14 h En cas d'intempéries : maintenu
Bougeons pour le colon	Parc Angrignon - site les étangs	22 septembre 2019 de 9 h à 13 h En cas d'intempéries : maintenu
Fête de ruelle RESO	Ruelle entre les avenues Walker et Marin (derrière le 3181, rue Saint-Jacques)	26 septembre 2019 de 16 h à 19 h En cas d'intempéries : maintenu
La course des princesses	Parc Angrignon - site quartier d'hiver	28 septembre 2019 de 8 h à 13 h En cas d'intempéries : annulé

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser le bruit lors de l'installation des fenêtres, à l'aide d'une nacelle, à l'école Victor-Rousselot, du lundi au vendredi de 15 h à 22 h, du 3 septembre au 15 novembre 2019.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser le bruit lors de l'exécution des travaux sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, dans le cadre des travaux de reconstruction d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de 19 h à 7 h, du lundi au vendredi, et de 19 h à 8 h, du samedi au dimanche, pour la période allant du 13 août au 30 novembre 2019.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser le bruit lors de l'exécution de travaux sur l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise, dans le cadre des travaux de réhabilitation par la technique de chemisage d'une conduite d'eau de 400 mm de diamètre du réseau d'aqueduc principal, pour la période allant du 19 août au 25 octobre 2019, du lundi au vendredi, de 19 h à 4 h.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22) afin d'autoriser la réalisation d'une murale permanente sur le mur du garage de l'immeuble situé au 6717, rue Jogues.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22) afin d'autoriser la réalisation d'une murale permanente sur le mur du garage de l'immeuble situé au 6656, avenue De Montmagny.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22) afin d'autoriser la réalisation d'une murale permanente sur le mur donnant sur la place publique du parvis De Biencourt de l'immeuble situé au 5941, rue Briand.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22) afin d'autoriser la réalisation d'une murale permanente sur le mur latéral donnant sur la ruelle de l'immeuble situé au 5230, rue Vaillant.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 13 août 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude